



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1694-21**

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant, que lors d'une séance tenue le 16 février 2021, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1694-21 décrétant des dépenses en immobilisations (travaux de voirie et de réfection d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux) et un emprunt de 1 350 000 \$.

Ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 26 avril 2021.

À NOTER : durant la période d'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement en raison de la pandémie de la COVID-19, vous pouvez obtenir copie du règlement en contactant le Service des affaires juridiques et greffe au (450) 638-2010 poste 7530 ou par courriel à l'adresse suivante : [greffe@saint-constant.ca](mailto:greffe@saint-constant.ca)

Le présent règlement est également disponible pour consultation sur le site internet officiel de la Ville de Saint-Constant au [www.saint-constant.ca](http://www.saint-constant.ca) dans la section « Avis publics » et fait suite au présent avis.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 27 avril 2021.



Me Sophie Laflamme, greffière  
Directrice des affaires juridiques